

LA MISSION

« ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »

**Rapport
à Madame la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche**

FEVRIER 2011

RÉSUMÉ

Différentes lois ont défini les missions de l'enseignement agricole. Si la loi de 1999 (n°99-574 du 9 juillet 1999) indiquait que l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles « participent à l'animation du milieu rural », celle de 2005 (n°2005-157 du 23 février 2005) précise qu'ils « participent à l'animation et au développement des territoires ». Elle impulse donc une nouvelle dynamique en élargissant, d'une part le spectre de la mission et d'autre part ses modalités d'exercice.

Actuellement, le fonctionnement de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires est généralement caractérisé par la déclinaison de projets qui s'articulent du niveau national au niveau local. Le cinquième schéma prévisionnel national des formations (SPNF) constitue un cadre pour les projets régionaux. Au niveau local, l'établissement combine les orientations nationales et régionales avec les réalités locales pour élaborer son projet d'établissement.

La mission d'animation et développement des territoires trouve toute sa place au sein de ces différents projets où les aspects animation et développement sont complémentaires. La circulaire DGER/FOPDAC/ C 2005-2003 du 29 mars 2005 est un véritable outil de mise en œuvre pour un EPLEFPA qui y trouvera des pistes de travail adaptées et des réponses aux questionnements spécifiques.

L'étude conduite par l'inspection s'est appuyée sur les caractéristiques de la région Aquitaine qui possède un enseignement agricole important et riche par sa diversité, ses territoires et ses institutions. Elle dispose notamment d'EPLEFPA départementaux multi-sites et multi-centres pour lesquels les objectifs de la mission d'animation et développement des territoires sont sensiblement différents. C'est pourquoi il a été choisi de travailler sur cette région. De plus, deux autres établissements de deux régions différentes ont été enquêtés pour vérifier la constance des résultats obtenus.

Le constat démontre d'une part, la richesse des liens tissés entre les établissements et leurs territoires d'autre part, l'intégration forte de cette mission à la mission formation. Les évolutions récentes, tant au plan administratif (réforme de l'administration territoriale) qu'au plan de l'éducation et de la formation (rénovation de la voie professionnelle-RVP, réforme du lycée, réforme de la formation professionnelle) confortent le bien-fondé de son exercice. Par ailleurs, elle contribue fortement à la spécificité de l'enseignement agricole et est porteuse d'image et de reconnaissance pour l'établissement qui la met en place. C'est un outil de management nécessaire à la construction de culture commune des établissements et en particulier de ceux qui sont regroupés sous une autorité unique ou « recomposés ».

L'étude que nous avons conduite nous amène à formuler des propositions d'évolution par niveau administratif de responsabilité (national, régional et local, celui-ci correspondant à l'établissement).

Au niveau national

- Construire un plan de communication pour mettre en valeur les réalisations des établissements à l'aide du site Internet ADT et du document *Paroles de jeunes*.
- Valoriser les projets relevant de l'autonomie pédagogique actuelle des établissements, par exemple par les modules d'initiative locale (MIL), les projets santé sécurité, le module écologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD), le module d'initiative et

communication de BTSA, dans l'instance du conseil de l'éducation et de la formation.

- Harmoniser l'action de chacun des établissements du SNA et préciser leurs missions.
- Maintenir les procédures et les affectations des postes de tiers-temps, chefs de projet, proviseurs adjoints chargés du domaine « production, technologies et développement » mais aussi les animateurs réseaux thématiques.
- Permettre aux enseignants d'ESC et d'EPS ayant des « heures d'animation » la réalisation de projets (projet d'EPS, projet d'animation et de développement culture, PADDC) présentés, débattus et évalués au conseil de l'éducation et de la formation.
- Créer de nouveaux liens entre enseignement technique et l'enseignement supérieur agricole en institutionnalisant la mission ADT pour les établissements de l'enseignement supérieur. Ce qui nécessitera une modification du code rural.
- Établir des relations régulières entre les directions du MAAPRAT sur les aspects généraux des politiques territoriales.
- Il faudrait aussi que les acteurs de la DGER chargés de la mise en place de la mission ADT puissent être regroupés dans une même sous-direction.

Au niveau régional

- Utiliser régionalement l'enquête annuelle des indicateurs ADT auprès des établissements pour créer une émulation et un positionnement des EPLEFPA face à cette mission.
- Mettre en place une réelle animation régionale qui permettra aux établissements de mutualiser, de capitaliser, de communiquer et placera la DRAAF/SRFD en position de force lors des négociations auprès du conseil régional.
- Positionner clairement la mission ADT dans les projets stratégiques des DRAAF et les PREA afin de promouvoir l'apport spécifique en la matière de l'enseignement agricole
- Il faudrait enfin qu'un référent régional ADT soit désigné pour développer les relations entre les organismes territoriaux et les EPLEFPA et assurer l'animation régionale.

Au niveau local

- Développer l'innovation pédagogique permise par la RVP, la réforme du lycée et les nouveaux référentiels de diplômes en réalisant une réelle animation des équipes (lycée, CFA, CFPPA, exploitation agricole, atelier technologique) de l'établissement.
- Rappeler la nature des missions confiées aux équipes de direction, au directeur et aux personnels dédiés en matière d'actions territoriales. La mission d'animation doit être définie précisément, et faire l'objet d'une communication efficace, primordiale pour l'élaboration d'actions et de projets territoriaux.
- Favoriser l'intégration dans l'établissement des personnels dédiés (chefs de projet, tiers-temps, etc.) tant au niveau de la communauté éducative que de l'équipe de direction (information, communication, actions conjointes, etc.).
- Développer sur le plan local de formation des personnels les stages de formation aux problématiques territoriales afin d'amplifier la culture commune indispensable à la construction des projets d'établissement.

- Orienter la politique territoriale de l'EPLEFPA vers trois objectifs principaux :
 - l'action territoriale,
 - la mise à disposition de locaux et de logistique,
 - la capitalisation des actions réalisées.

- Valoriser, communiquer et mettre en exergue les actions spécifiques de l'EPLEFA pour informer largement la communauté éducative et les partenaires territoriaux (press-book, intranet, expositions, commissions).

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

Introduction : la commande

1 - Présentation du territoire aquitain

11- La région Aquitaine

12- L'enseignement en Aquitaine

121 - Les formations scolaires

122 - L'apprentissage

123 - La formation continue

124 - Le projet régional de l'enseignement agricole (PREA)

2 - Synthèse des observations

21- Au niveau national

211 – Un nouveau contexte

212 - La DATAR

213 – L'administration centrale du MAAP

214 - La mission ADT dans la DGER

215 - Le Système National d'Appui (SNA)

216 - Les moyens nationaux dédiés à ADT

22- Au niveau régional

221 - La DRAAF/SRFD Aquitaine

222 - Le conseil régional d'Aquitaine

23- Au niveau local : Les établissements de l'enseignement agricole

231 - Les aspects pédagogiques

232 - Les conséquences sur les pratiques d'établissement

233 - La perception générale de la mission animation et développement des territoires

234 - Place et rôles des acteurs locaux

235 - Exemples et illustrations

236 – L'enseignement supérieur agricole : l'ENITA de Bordeaux

24- typologie des actions ADT

3 - Analyse

31- Les référentiels de formation

32- Les pratiques pédagogiques

33- Les acteurs locaux

34- Les indicateurs

4 - Synthèse

5 - Recommandations et perspectives

51- Au niveau régional

52- Au niveau régional

53- Au niveau local

6 - Quelques pistes prospectives liées au prolongement de l'étude

Conclusion

Annexes

Lettre de commande

Glossaire

Enquêtes – questionnaires – graphiques...

INTRODUCTION : Commande et mise en œuvre

Après cinq années de mise en œuvre de la circulaire du 29 mars 2005¹ relative à la mission d'animation et de développement des territoires, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche a demandé à l'inspection de l'enseignement agricole de produire, à partir d'un bilan, des recommandations ainsi que des perspectives d'évolution.

L'équipe d'inspecteurs chargée du travail de terrain était animée par Robert CHAZELLE, et constituée de Jean-Pierre BARUTAUT, Magali BENOIT, Géraldine BONNIER, Françoise CAUCHOIX, Robert CHAZELLE, Patrick DUSSAUGE, Marcel FERREOL, Marie HOUDIARD, François-Xavier JACQUIN, Fabienne KUNTZ, Louis LARCADE, Anne-Marie LELORRAIN Jean METGE, Michel PECQUEUX, Marie-Françoise SLAK, Damien TREMEAU, et Jean-Louis VINCK.

La méthodologie retenue a consisté à conduire des enquêtes et entretiens en établissements et institutions. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés à partir d'un guide (cf. annexe 1). Cette phase de collecte des données s'est déroulée de janvier à juin 2010.

Compte tenu de la diversité et des caractéristiques de l'Aquitaine, cette région a été retenue comme support de l'étude. Ce sont ainsi, cinq EPLEFPA, trois établissements privés, un établissement de l'enseignement supérieur agricole et plus de dix partenaires extérieurs qui ont été visités (cf. annexe 1 : liste des établissements visités). Cependant, et pour vérifier les orientations observées en Aquitaine, deux EPLEFPA de deux régions différentes ont été enquêtés.

1 – Présentation du territoire aquitain

11- la région Aquitaine

La région Aquitaine compte un peu plus de 3 millions d'habitants ce qui représente 5,1% de la population française.

Sa population se caractérise par un fort excédent migratoire qui intervient pour 93% dans la croissance de la population régionale (ce sont des actifs et de jeunes retraités qui viennent s'installer dans la région). La moyenne d'âge est plus élevée que la moyenne française, les plus de 60 ans représentant 24 % de la population totale. La densité de celle -ci est assez faible : 76 habitants/km² contre 113 pour la France.

Des particularités territoriales spécifiques sont déterminantes pour la région :

- une métropolisation relativement forte par le développement des couronnes péri-urbaines,
- une littoralisation de la population et des territoires ruraux en souffrance,
- une richesse et une diversité des espaces naturels.

La caractéristique du tissu industriel est la proportion de très petites entreprises² (93%)

- L'agro-alimentaire avec près de 27 000 salariés représente 19% des emplois industriels régionaux (hors vins).
- La filière bois – papier compte 16 000 emplois directs.

Le secteur de la production agricole (agriculture, sylviculture, pêche) est important. Il correspond à 78 000 emplois pour 43 850 exploitations (chiffres 2007).

1 Circulaire DGER/FOPDAC/C2005-2003 du 29 mars 2005

2 Moins de 10 salariés

En ce qui concerne ce secteur, l'Aquitaine est une région riche et très bien placée nationalement pour :

- le nombre de productions labellisées,
- le nombre d'hectares de vigne AOC (deuxième région exportatrice avec ¼ des ventes nationales de vins à l'étranger),
- la production de maïs grain avec ¼ de la surface agricole utilisée,
- la production de canard gras avec ½ de la production nationale,
- la forêt (1,85 millions d'hectares soit 44% de la surface régionale).

Des produits phares à l'exportation en font également une des toutes premières régions dans :

- le travail du bois,
- les produits de culture et de l'élevage,
- les vins et spiritueux,
- les papiers et cartons.

12- l'enseignement agricole en Aquitaine

121 - les formations scolaires

À la rentrée de septembre 2009, l'enseignement agricole comptait 10 700 élèves en formation initiale scolaire (public + privé), c'est la quatrième région française quant aux effectifs³.

En ce qui concerne l'enseignement public, la région compte aujourd'hui 15 établissements organisés dans leur très grande majorité en EPLEFPA départementaux afin d'assurer une cohérence et une synergie plus importante de l'appareil de formation. Les EPLEFPA comportent 15 exploitations agricoles ou ateliers technologiques bien répartis sur le territoire régional et disposant de productions représentatives de leur environnement.

Les trois familles de l'enseignement privé sont représentées par 40 établissements :

- 15 établissements du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP),
- 22 Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFREO),
- 3 établissements de l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP).

Les deux tiers des élèves de l'enseignement agricole sont accueillis dans l'enseignement privé (30% dans les établissements privés à temps plein, 34% dans les MFREO), les 36% restants étant accueillis dans les établissements publics.

Le maillage territorial de l'appareil de formation agricole correspond aux spécificités des territoires régionaux, deux établissements sur trois étant situés dans une commune de moins de 4 000 habitants. Cette caractéristique influence la localisation du recrutement puisque les établissements accueillent plus de 75% de jeunes issus de leur département (en Gironde, ce taux atteint même 87%).

Une autre caractéristique de l'enseignement agricole aquitain est la baisse régulière des effectifs depuis 10 ans. Elle se chiffre pour cette période – et tous diplômes confondus - à 4%. On observe cependant une hétérogénéité selon les formations. En effet, les BTSA ont perdu 21% de leurs étudiants alors que les filières courtes ont progressé de 3%. La conséquence est qu'aujourd'hui plus d'un élève sur deux est accueilli en cycle court. Ainsi, les établissements privés accueillant plutôt les formations courtes (en particulier dans le secteur des services) ont vu leurs effectifs progresser contrairement à ce qui s'est passé dans l'appareil public.

Au cours de ces mêmes dix dernières années, les filières de la production accusent une baisse de 25% de leurs effectifs, une baisse comparable à la diminution des exploitations de la région, alors que les filières service et aménagement progressent de respectivement 25% et 15%.

3 Voir liste détaillée en annexe

122 - L'apprentissage

Il est structuré autour de 8 CFA qui dispensent à 2 295 apprentis des formations sur 29 sites.

La répartition est :

- 2 065 pour les 6 CFA publics ;
- 230 pour les 2 CFA privés.

Les différents niveaux de formation sont représentés du CAPA à la licence professionnelle avec une formation d'ingénieur qui devrait ouvrir en septembre 2011 en Gironde. Le niveau V reste important puisqu'il représente 51,3% des effectifs, le niveau IV représentant 26%, le niveau III 20,9% et le niveau II 1,5%.

123 - La formation continue

Elle est délivrée par plusieurs opérateurs publics ou privés, les CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricoles), l'ENITA (école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles), les MFREO (maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation) et des centres de formations des organisations professionnelles agricoles (chambres d'agricultures, MSA).

Les CFPPA accueillent en moyenne 3 700 stagiaires par année pour un volume annuel de formation conventionnées de 687 000 heures.

124 - le projet régional de l'enseignement agricole (PREA)

Il définissait quatre axes stratégiques de l'enseignement agricole aquitain pour les années 2006 à 2009 :

- ***l'enseignement agricole aquitain met ses savoir-faire et compétences au service de l'insertion scolaire, sociale et professionnelle dans un contexte européen et international, des hommes et des femmes, jeunes et adultes qu'il forme,***
- ***l'enseignement agricole aquitain contribue à l'animation et au développement des territoires,***
- ***l'enseignement agricole aquitain traduit dans son organisation et ses structures les évolutions du contexte dans lequel il s'inscrit,***
- ***l'enseignement agricole aquitain doit définir et mettre en œuvre une stratégie de communication à l'échelle régionale.***

Le deuxième axe stratégique, qui concernait le volet animation et développement des territoires, était décliné en 4 objectifs :

- **réaffirmer les rôles des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements dans le développement territorial et le développement durable**
 - en maintenant des unités viables servant d'outils de référence professionnelle,
 - en mettant en place des actions de développement territorial et de développement durable,
 - en développant des partenariats et des actions d'expérimentation avec l'enseignement supérieur.
- **initier des orientations en termes de développement territorial et de développement**

durable.

En étant précurseurs en la matière, les établissements participeront au schéma régional du développement durable et contribueront aux actions de développement territorial.

- **se situer parmi les acteurs du territoire pour en devenir un acteur incontournable**
 - en appréhendant le système territorial de l'établissement,
 - en définissant les champs d'intervention de l'enseignement agricole, en identifiant les ressources pour développer les partenariats,
 - en positionnant les exploitations dans le système régional de la formation et faisant mieux connaître les utilisateurs et les publics de l'enseignement agricole.

- **valoriser les dynamiques partenariales avec les acteurs territoriaux**
 - en faisant reconnaître et en confortant les missions de formation, d'animation et de développement des territoires ruraux, de coopération internationale, d'insertion sociale culturelle et professionnelle,
 - en engageant les établissements et les acteurs territoriaux à développer des partenariats afin d'optimiser l'utilisation des exploitations et ateliers technologiques,
 - en favorisant l'inscription des établissements dans les pôles de compétitivité.

2 - Synthèse des observations

21- au niveau national

211 - Un nouveau contexte

Le ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche (MAAP) est devenu en novembre 2010 ministère de l'agriculture, de l'alimentation, et la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT). Le rattachement de l'aménagement du territoire au ministère de l'agriculture a renforcé le rôle des établissements agricoles envers leurs territoires.

La vision de l'organisation des services publics en milieu rural exposée par le ministre lors du congrès national des réseaux ruraux à Albi les 16 et 17 décembre 2010, aura des conséquences sur le fonctionnement des établissements agricoles. La mutualisation, le fonctionnement en réseau, la multifonctionnalité des structures et la place de l'agriculture en tant que facteur identitaire de notre alimentation impacteront le rôle des établissements.

La parution de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales changera la composition et les missions des celles-ci vis-à-vis des EPLEFPA.

Les mesures des assises de l'enseignement agricole et en particulier « le pacte avec les territoires et les établissements » présente trois axes importants et déterminants pour les futures relations territoriales :

- « Une gouvernance renouvelée pour une déconcentration réussie de l'enseignement agricole public »
- « Un projet stratégique de l'enseignement agricole public en région »
- « l'amélioration du pilotage et de la gouvernance des établissements »

Ce nouvel affichage transformera les fonctionnements des établissements de formation agricole :

- la dimension territoriale en lien avec la pédagogie proposée sera affirmée et développée au travers des projets d'établissement.
- La prise en compte du fait régional et de la mission ADT devront systématiquement être intégrés aux projets des EPLEFPA.
- L'optimisation du potentiel des établissements d'enseignements déjà expérimentée par le passé, sera intensifiée. La période de restriction budgétaire nécessitant un important développement des mutualisations, des polyvalences des utilisations partenariales de locaux, de matériels et de personnels afin de valoriser les investissements réalisés.

- L'organisation des EPLEFPA en réseau de compétences dans le cadre du projet régional sera généralisée.

212 - La DATAR

Dépendant aujourd'hui du ministère de l'agriculture, la DATAR contribue, avec les établissements agricoles présents dans ses zones d'intervention, à la mise en œuvre de la mission ADT. Son action dépasse les clivages régionaux, elle permet un travail en inter régions. Elle impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat en privilégiant « une approche offensive de la compétitivité ».

213 - L'administration centrale du MAAPRAT

Des quelques contacts avec la DGPAAT, il ressort que l'approche est essentiellement une approche filière. Elle peut intervenir auprès des établissements, par exemple dans le cadre de la politique forestière. Quant à la mission d'animation et de développement des territoires de l'enseignement agricole, celle-ci est peu connue.

Le CGAAER, avec son pôle « Développement durable des territoires » participe à la mission animation et développement des territoires. Avec le CEMAGREF, il assure le suivi des chefs de projet.

214 - La mission ADT dans la DGER

L'orientation et l'accompagnement de la mission animation et développement des territoires est répartie, au niveau de la DGER, entre cinq bureaux appartenant à trois sous-directions.

- La sous-direction des politiques de formation et d'éducation (POFE) avec deux bureaux :

Le bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion (BEVI), assure des missions qui concernent l'éducation, la santé, l'insertion et la vie scolaire. Le BEVI est chargé du suivi de 5 réseaux thématiques⁴ :

Le bureau des partenariats professionnels a la responsabilité du fonctionnement du réseau agro-alimentaire.

- La sous-direction des emplois, dotations et compétences (EDC)

Le bureau de la gestion des dotations et des compétences assure l'affectation des moyens liés aux décharges des enseignants d'éducation socio-culturelle, d'éducation physique et sportive. Il assure en concertation avec SDI la mise en place des postes de tiers-temps et de chefs de projets.

- la sous-direction de l'innovation (SDI) avec deux bureaux :

- Le bureau des initiatives de partenariats et d'innovations (BIPI) a la responsabilité des missions d'innovation, de recherche. Le BIPI gère les fonds du CASDAR, les appels à projets des réseaux mixtes technologiques (RMT) ainsi que 11 réseaux thématiques⁵. Ce bureau assure aussi le suivi des actions conduites sur le terrain par les chefs de projet et les tiers-temps d'ingénieurs, éléments essentiels impactant fortement la mission ADT.
- Le bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BRECI) assure le suivi de la mission coopération internationale et coordonne l'action des

4 L'action culturelle, l'éducation à l'environnement et au développement durable établissements, l'éducation à l'environnement et au développement durable enseignement, les formations agro-alimentaires et l'éducation à la santé

5 Biodiversité, Agronomie et écophyto 2018, Performance énergétique des exploitations, Deux réseaux agriculture biologique, Gestion et protection de l'eau, Aquaculture, Tourisme, Horticulture et paysage, Alimentation et technologies agroalimentaires, Certifications environnementales.

animateurs régionaux du réseau coopération internationale.

215 - Le système national d'appui (SNA)

La note de service DGER/MISSI/N2009-2032 du 17/03/2009 présente le système national d'appui (SNA). Après avoir exposé les principales caractéristiques du SNA, elle présente les acteurs du système – dont les établissements nationaux d'appui (ENA) - et ses modes d'organisation.

L'observation du fonctionnement actuel du SNA montre que le système national d'appui ne fonctionne pas réellement en système. Sur certains sujets, des concurrences persistent tant entre établissements qu'entre ENA et réseaux, et les stratégies développées par certains privilégient parfois des actions individuelles rentables à court terme. De plus, le fait que les ENA soient – pour leur majorité – intégrés dans des établissements d'enseignement supérieur leur impose de respecter les orientations des établissements auxquels ils sont rattachés, orientations qui ne sont pas nécessairement celles dont le système a besoin.

La mise en place du SNA n'a pas modifié sensiblement les actions autour de la thématique « animation et développement des territoires ». La Bergerie nationale, établissement pilote sur cette thématique, se consacre à l'animation, à la formation des personnels : chefs de projet et tiers-temps, ainsi qu'à la communication : elle est responsable du site Internet ADT. L'école des territoires de la Bergerie nationale a vu ses missions (agriculture péri-urbaine et réseaux ruraux) intégrées au département 3DFI (développement durable, formation et innovation).

Les établissements du SNA ont la charge de proposer des stages et séminaires composant ainsi, après validation de la DGER, le plan national de formation des cadres. Depuis plusieurs années des sessions de formations intitulées « développement des territoires » sont proposées ; le tableau ci-dessous présente et recense les actions réalisées.

Année	Nombre de stages proposés	Nombre de stages réalisés
2008	13	6
2009	9	5
2010	10	1
2011	5	En cours

Le constat est parlant, l'offre de formation dans le domaine du développement des territoires est faible depuis quatre années et la réalisation des stages insuffisante malgré l'intégration obligatoire d'une formation « territoire » dans la formation des directeurs de centre et d'EPLEFPA.

216 - Les moyens nationaux dédiés à ADT

→ *les tiers-temps et chefs de projets*

Les postes de **chefs de projets** (18) et les décharges correspondant aux **tiers-temps** (62 agents correspondant à 20,6 équivalents temps plein) constituent, à la rentrée scolaire 2010 une part importante des moyens dédiés nationalement à la mission ADT Leur implantation assure la couverture de l'ensemble du territoire.

Ces agents conduisent, en relation étroite avec des acteurs professionnels, associatifs ou institutionnels, des actions valorisant l'image de l'enseignement agricole. Ils constituent des éléments importants de reconnaissance de notre enseignement dans le système éducatif.

→ *les équipes de direction*

Sur le terrain, les **équipes de direction**, et en particulier les **adjoints chargés de la production**,

des technologies et du développement (actuellement au nombre de 12), contribuent à la réalisation de la mission ADT.

→ *les animateurs de réseaux*

Enfin, nous pouvons considérer que les animateurs des réseaux DGER (soit 17,6 ETP) participent à la mission ADT par leurs actions liées à l'animation du système et l'appui aux EPLEFPA.

→ *les enseignants*

Les professeurs chargés de l'éducation socioculturelle (ESC) et l'éducation physique et sportive (EPS) bénéficient « d'heures d'animation » respectivement affectées aux activités d'animation socioculturelle et d'encadrement du sport scolaire dans le cadre de l'UNSS. Ces horaires, de fait, bénéficient en grande partie à l'animation et au développement des territoires.

→ *récapitulatif*

Le tableau suivant a pour objectif de faire un état des lieux des moyens dédiés nationalement à la mission ADT.

La présentation fait la différence entre les « heures d'animation » affectées aux enseignants d'ESC et d'EPS qui représentent un total cumulé de 208 ETP (source MAYA 2009-2010) et les postes à profil soit 68,2 ETP.

Au total, 276,2 ETP consacrent une partie ou la totalité de leur temps de service à la mission animation et développement des territoires dans les établissements agricoles publics.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Heures d'animation ESC	Heures d'animation EPS	Décharges animateurs réseaux	Décharges 1/3 temps	Postes chefs de projet	Postes de directeur adjt : PTD
Personnes physiques	XXXX	XXXX	26	62	18	12
Volumes horaires calculés en ETP ou emplois calculés en ETP	145	63	17,6	20,6	18	12
Totaux	208 équivalents temps plein		68,2 équivalents temps pleins			

22- au niveau régional

L'équipe d'inspecteurs a entendu la DRAAF, Mme Brigitte Blesson, chef du Service Régional de la Formation et du Développement (CSRFD), l'adjoint au CSRFD, chargé des exploitations agricoles et ateliers technologiques et l'animatrice du Centre régional d'animation rural et culturel -CRARC) ainsi que le conseil régional (directeur général adjoint du service de l'éducation et de la culture, directeur de l'éducation et directeur de l'agriculture).

221 - DRAAF/SRFD Aquitaine

Le projet stratégique de la DRAAF Aquitaine en date du 13/10/2009 définit les orientations pour l'enseignement agricole.

Le premier point est la construction d'une offre régionale de formation en adéquation avec l'emploi. Dans ce cadre, une attention particulière est formulée vis à vis des filières du secteur production. L'enjeu est de « *maintenir les hommes et leur compétence* » sur un territoire représentant 1,4 millions d'hectares et correspondant à 44 000 exploitations.

La responsable du SRFD considère que la mission ADT est gratifiante pour les porteurs de projets ; elle révèle la richesse des réseaux et valorise les compétences des établissements. Cette mission est perçue comme déterminante car elle incarne l'application de terrain de la pédagogie de projet. Elle permet aussi de combiner différents moyens afin de réaliser des projets partenariaux dans lesquels les apprenants sont acteurs de leur formation.

Les observations conduites en Aquitaine ont montré l'existence d'une approche structurante, due à l'animation des réseaux des exploitations agricoles et ateliers technologiques (EA/AT), de coopération internationale et d'action culturelle. Le choix du travail en réseaux remonte dans cette région à plus de quinze ans. Le CRARC mis en place dans le cadre de la convention culture/agriculture, en est l'expression actuelle en matière d'animation culturelle. Il est l'interlocuteur privilégié de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour l'enseignement agricole régional public.

Selon la CSRFD, la mission ADT est un axe porteur d'avenir pour l'enseignement agricole : « *elle fait partie de notre culture comme l'expérimentation, l'appropriation des espaces pédagogiques des référentiels laissés à l'initiative des établissements, là réside une réelle différence avec nos partenaires de l'éducation nationale* ». C'est pourquoi, elle estime que « *les économies ne sont pas à faire dans ce secteur* » et mobilise, au sein des budgets délégués, des moyens pour cette mission (décharges, tiers-temps chef de projet, animateur réseau). Pour autant, le SRFD relève quelques difficultés de gestion :

- la limitation à 3 ans des décharges attribuées aux personnels chefs de projet, tiers-temps,
- le statut des enseignants qui implique une négociation de gré à gré sur le SCA, (service, concertation et autres).

De plus, le périmètre de la mission est souvent jugé trop vaste, des déclinaisons sur des points particuliers pourraient rendre son appropriation plus aisée.

222 - Le conseil régional d'Aquitaine

Les représentants de la collectivité régionale commencent par préciser que celle-ci occupe une place de plus en plus importante dans les établissements, en particulier au travers des moyens attribués.

Quant à la mission ADT, ils affirment qu'il s'agit d'un axe important de la politique régionale ; ils considèrent que cette mission a un caractère stratégique et impose des politiques croisées entre l'Etat et la région. L'exemple de la création de l'EPLFPA de Bordeaux-Gironde montre la nécessité de prendre en compte la complexité des territoires d'implantation des établissements.

De plus, ils indiquent qu'il est attendu « *de l'engagement, voire des prises de risques de la part des établissements d'enseignement agricole* ». La notion de projet et le rôle du directeur deviennent alors primordiaux pour l'inscription des établissements dans leurs territoires. A cet égard, il est mentionné que le maintien de l'équité citoyenne territoriale passe par la mutualisation des investissements régionaux et notamment l'ouverture des établissements pendant les vacances scolaires.

Pour autant, une relation particulière existe avec l'enseignement agricole public. Un véritable dialogue « de gestion » s'est instauré entre les directeurs et les services administratifs du conseil régional. « *Le modèle d'enseignement mis en œuvre par les lycées agricoles est plus intéressant que celui conduit à l'éducation nationale et il doit être maintenu* ». C'est ce fonctionnement qui permet des réponses appropriées comme le fut la dotation de véhicules 9 places pour tous les établissements agricoles aquitains.

Pour le conseil régional, les exploitations agricoles des établissements constituent des lieux privilégiés d'apprentissage et de démonstration. L'agriculture biologique, la certification HVE (haute valeur environnementale) sont des orientations qui bénéficient de crédits spéciaux d'accompagnement.

Par contre, la communication est considérée comme le point faible de l'enseignement agricole. C'est pourquoi la région met à sa disposition des espaces à animer lors des manifestations d'envergure. Par exemple, le conseil régional d'Aquitaine lui attribue systématiquement un espace conséquent dans les salons de l'orientation ou les manifestations professionnelles (salon des vins bordelais). Il communique aussi par ses propres moyens sur les réalisations des lycées agricoles par l'intermédiaire d'une chaîne de TV locale et par ses organes de presse qui relaient, par exemple, la mise en place de l'agriculture biologique sur l'exploitation de Sabres dans les Landes.

23- Au niveau local : les établissements de l'enseignement agricole

231 - Les aspects pédagogiques

De façon générale, il a été observé que l'entrée dans la mission se fait principalement autour d'activités pédagogiques diversifiées. Pour les filières productions et agro-alimentaires, elle se conjugue de préférence avec des partenariats professionnels tandis qu'elle se décline plus naturellement avec les partenaires territoriaux pour les filières de l'aménagement. Le secteur des services permet d'établir de nombreux liens avec le territoire de proximité, comme la mise en place d'animations dans les écoles maternelles ou dans les maisons d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA).

Les actions conduites dans le cadre de la mission ADT par les établissements publics aquitains sont très diverses. Elles sont le plus souvent structurées au sein du projet d'établissement⁶. Pour l'ensemble des établissements observés, la mise en œuvre de la mission ADT, basée sur la pédagogie de projet, concerne une grande variété de situations. De ce fait, cette mission fédère les principaux acteurs, internes et externes, concernés. Le support pédagogique «territoire» permettant de nombreux apprentissages à la «vie réelle», les apprenants prennent part à des mises en situations concrètes d'apprentissage de savoirs, mais également de savoir-faire et de savoir être. Ils entreprennent en autonomie, expérimentent, partagent, interagissent de manière responsable avec leur environnement.

L'équipe d'inspecteurs a observé des mises en situation qui recouvrent des « aventures » et des apprentissages aussi différents et spécifiques que :

- un concours de jugement de bétail,
- la réalisation de diagnostics pastoraux dans les Pyrénées,
- la mise en place d'une revue de presse avec une radio locale,
- une expérimentation sur la flavescence dorée, en relation avec la profession, sur les

⁶ Les différents volets du projet d'établissement concernent les centres : exploitation, CFPPA, CFA, ou des activités spécifiques comme le PADC (projet d'animation et de développement culturel).

- exploitations agricoles de l'ensemble des EPLEFPA d'un département,
- la mise en œuvre d'animations autour d'une activité sportive et des clubs alentours pendant le temps scolaire,
- des actions de coopération internationale qui «ouvrent» sur d'autres espaces territoriaux dans le cadre de jumelages de villes,
- la mise en place de modules spécifiques, du type «apprendre à entreprendre», dans un établissement,
- une participation à des animations musicales ouvertes aux habitants du territoire, comme le festival « *Chantons sous les pins* » dans les Landes,
- la réalisation d'un film « *Le vin et la batellerie* » et la diffusion d'émissions de radio autour du patrimoine fluvial dans le cadre du festival de la Dordogne et du vin,
- des actions d'animation et de mise en valeur d'expositions au service de la collectivité territoriale : fête du fleuve, manifestations diverses de la ville de Bordeaux et de son jardin botanique,
- la participation des élèves à des chantiers d'aménagement de la ville proche, ou à des actions d'envergure comme « *Toute la ville jardine* »,
- la participation aux actions déclinées dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville, dont des actions de fourniture de plants potagers aux écoles primaires.

L'enseignement agricole privé privilégie plutôt le niveau local tout en plaçant les apprenants en situation concrète de réalisation. Par exemple, un établissement privé possède un domaine agricole en « recherche de vocation » sous-utilisé. La rencontre entre le directeur et un acteur territorial souhaitant développer une activité liée à l'utilisation du cheval a permis à celui-ci de développer un partenariat pour la promotion de la race locale de chevaux dans le tourisme équestre. La convention met à disposition des animaux ainsi que les locaux, et en contrepartie prévoit l'utilisation pédagogique du centre équestre. L'association et l'établissement travaillent en liens étroits avec le *Stud Book*, le comité départemental du tourisme et l'office de tourisme. De nombreux personnels sont membres fondateurs de l'association laquelle est ouverte aux élèves hors cadre scolaire. Elle a permis la création de trois emplois et une stabilisation de l'exploitation en l'inscrivant dans le territoire.

232 - Les conséquences sur les pratiques d'établissements

Au sein des établissements, les pratiques sont très diversifiées, elles prennent des formes différentes qui résultent de leur autonomie et sont le reflet de leurs engagements pédagogiques. Parmi les pratiques observées par les évaluateurs, on peut citer les projets santé-sécurité, ceux qui sont en lien avec les exploitations, comme le maraîchage biologique ou le diagnostic de la flavescence dorée, avec l'éducation socioculturelle, comme le festival *Jazz & Wine*, l'audio-théâtre, la création d'un écomusée, la restauration d'un four romain ou le balisage de sentiers. Les territoires permettent aussi aux établissements de participer à des actions concernant des thèmes très variés comme « *Toute la ville jardine* », une action de coopération internationale autour de la culture cinématographique africaine, la valorisation de la ceinture verte ou la valorisation des friches d'une ville moyenne.

233 - La perception générale de la mission animation et développement des territoires

Les actions d'Animation et Développement des Territoires sont nombreuses et variées. Les différents établissements d'enseignement en sont des acteurs privilégiés. Ils garantissent l'équité et la neutralité des actions et débats. Ainsi, il a pu être constaté qu'un établissement a servi de médiateur dans un conflit opposant les acteurs d'une filière professionnelle.

Les EPLEFPA, de par leur composition et leurs spécificités, sont conduits à apporter des réponses diverses aux problématiques des territoires. Ainsi, les CFPPA qui sont par essence des centres rompus à la démarche d'ingénierie territoriale disposent de capacités d'expertise et de

compétences leur permettant de répondre de manière rapide et adaptée aux sollicitations territoriales et/ou institutionnelles. En ce qui concerne l'apprentissage, les observations ont montré que les relations privilégiées entretenues avec les maîtres de stage ou (et) d'apprentissage sont structurantes de la mission ADT. Par exemple, une formatrice de BTSA IAA a mis en place, au travers des projets tutorés d'une licence professionnelle, des outils de formation spécifiques aux besoins des acteurs locaux. Enfin, l'implication des exploitations agricoles et les ateliers technologiques par exemple, dans les domaines du développement durable et de l'agriculture biologique, leur donne une réelle légitimité en tant que centre de ressources sur ces thématiques. Ils sont souvent partenaires, avec l'aide des tiers-temps ingénieurs et /ou des chefs de projets, de projets innovants qui permettent le développement de liens étroits avec le territoire. Nous avons par exemple rencontré un directeur d'exploitation qui conduit des projets avec des organismes professionnels partenaires dans le cadre d'un réseau mixte technologique « qualité sanitaire des productions végétales en grandes cultures ».

Dans les établissements, l'organisation pédagogique des formations par voie scolaire s'appuie de plus en plus sur les structures territoriales. C'est ainsi que les étudiants d'un BTSA PA conduisent des actions innovantes de vulgarisation agricole dans le cadre de la construction de l'étable laitière de l'exploitation du lycée en Haute Qualité Environnementale. Le suivi du chantier, l'appropriation du cahier des charges et la présentation aux publics extérieurs à l'établissement lors de manifestations d'extériorisation sont des actions pédagogiques très formatrices pour les étudiants. En conséquence, le projet prend bien place au cœur des préoccupations managériales de la structure EPLEFPA dans toutes ses composantes

L'élaboration des projets d'établissement permet d'agrèger l'éducation, l'enseignement et la mission d'insertion au support territorial. Les liens entre les projets de territoire et les projets d'établissement établis à l'occasion de la participation des établissements aux instances territoriales et de celle des structures territoriales aux instances de l'établissement, assurent une reconnaissance réciproque.

En donnant à tous les acteurs de la communauté éducative et à leurs partenaires l'occasion de mettre en œuvre des actions transversales d'envergure, la mission ADT est une caractéristique déterminante de l'enseignement agricole. L'implication des équipes de direction est fondamentale pour les établissements car elle conditionne grandement l'émergence des projets. La présence de chargés de mission, comme les chefs de projets ou les bénéficiaires de tiers-temps dans les EPLEFPA, en conforte le développement.

Etant portée par de nombreux acteurs, la mission ADT est sans aucun doute une des missions-clés du pilotage des établissements d'enseignement agricole, même si elle n'est pas toujours formalisée, explicitée et capitalisée.

Dans les établissements privés visités, la mission ADT semble moins formalisée. Dans la plupart des cas, sa mise en œuvre repose essentiellement sur la direction qui en perçoit le rôle stratégique. L'éducation socioculturelle est conçue comme un cours et n'apporte pas de réelles ouvertures sur le territoire. Les instances de l'établissement n'abordent pas de manière formelle et structurée cet aspect. La mission est le plus souvent perçue comme une réponse aux opportunités proposées par le territoire. L'engagement de l'établissement revêt, semble-t-il, trois dimensions fortes : le pragmatisme, la réactivité et l'approche entreprise.

234 - La place et les rôles des acteurs locaux

L'engagement des instances régionales est primordial car il oriente, développe et encourage la mise en place de projets cohérents avec les orientations de la collectivité de rattachement. On peut par ailleurs noter qu'un établissement agricole en zone rurale est parfois le premier employeur de la commune sur laquelle il est implanté : ce rôle social est reconnu par les collectivités territoriales, qui soutiennent les projets de ces établissements et favorisent leur maintien.

En ce qui concerne les établissements, la mission ADT étant spécifique et adaptée aux territoires, elle leur donne la possibilité de prendre des initiatives en accord avec les identités géographiques, administratives et culturelles locales. Ils peuvent ainsi jouer pleinement leur rôle de ressource pour le territoire : la mise à disposition par un lycée, avec contrepartie totale, d'un enseignant technique expert en diagnostic pastoral montagnard auprès de la cellule départementale du pastoralisme est un parfait exemple d'une telle collaboration.

L'action territoriale des établissements d'enseignement agricole, porteuse de médiation, agrège et fédère les différents acteurs du territoire. Au travers du développement endogène de projets territoriaux partagés, elle favorise la création de liens sociaux : l'utilisation de l'expertise du chef de cuisine d'un établissement agricole pour la sécurisation des cuisines des communes environnantes en constitue un exemple significatif, il en va même pour l'introduction de technologies nouvelles et la prise en compte des attentes sociétales (agriculture biologique, biodiversité, développement durable).

Pour autant, l'établissement d'enseignement agricole ne peut être pris en considération comme lieu de ressource territoriale que si :

- il sait innover, expérimenter,
- il est capable de s'investir concrètement dans des projets territoriaux en répondant à des besoins de formation,
- il agit comme un acteur garant de neutralité qui possède une hauteur de vue appréciée des interlocuteurs locaux.

Si c'est le cas, l'enseignement agricole développe alors une démarche spécifique propre qui apparaît comme bien perçue par les professionnels et les acteurs locaux. Ce positionnement est l'une des principales conditions de pérennisation des sites et l'un des moteurs de la dynamique des établissements.

235 - Exemples et illustrations

L'observation des actions d'animation et de développement des territoires a montré leur richesse, leur diversité et leur multiplicité. Nous avons choisi de présenter ici trois exemples qui nous apparaissent comme caractéristiques des actions menées dans l'enseignement agricole :

- Le premier exemple est celui d'une action culturelle intégrée aux activités régionales depuis 2006 : « *Jazz and Wine* » - initié par l'enseignement agricole - caractérise bien l'implication des EPLEFPA girondins. Cette action aborde des aspects culturels, patrimoniaux œno-touristiques et caritatifs de l'animation et du développement des territoires. Elle est gratuite, ouverte au public et multi partenariale. Elle se déroule pendant l'été ou en septembre et a aussi pour objectif de faire découvrir le patrimoine d'un terroir viticole à travers des concerts de jazz et des musiciens célèbres.

Lorsque la manifestation, qui circule sur huit à dix sites départementaux, se déplace dans un lycée agricole, c'est l'occasion de faire travailler les élèves sur la préparation, le contenu et l'organisation des festivités. Des expositions sur le vin, des projections de films documentaires, des rencontres avec les vigneron complètent la semaine. Aujourd'hui cet événement est classé comme l'évènement œno-touristique du département et parmi les huit manifestations de ce type au niveau français par le magazine *Terre et Vin*. Une couverture médiatique et de nombreux partenariats assurent la pérennité de cette importante manifestation pour tout un département.

Le deuxième exemple est lié aux exploitations de lycées agricoles. L'organisation du « Sommet de l'élevage » de Clermont-Ferrand, événement de niveau national, mobilise l'exploitation et de nombreux apprenants de l'EPLFPA Louis Pasteur de Marmilhat. Ceux-ci assurent totalement la logistique de mise en place au stockage du matériel. Les élèves sont chargés du montage, du démontage, des soins aux animaux et de la tenue des espaces de présentation. En parallèle, ils assurent la préparation et le suivi des animaux de l'exploitation du lycée pendant tout le salon et

participent aux concours de jugement de bétail.

Les jeunes de bac professionnel et les étudiants de BTSA sont mobilisés. Ils développent ainsi une image positive et dynamique des formations du ministère de chargé de l'agriculture auprès des partenaires professionnels et des familles d'éleveurs bien au-delà de la région. Ils acquièrent des compétences nouvelles sur la présentation et le pointage des animaux. Ces compétences seront utilisées dans le cadre d'un concours spécifique de présentation aux professionnels des génisses de l'établissement. La réussite de cet événement nécessite évidemment l'implication de l'ensemble des personnels du lycée pour l'encadrement, les déplacements et le suivi des jeunes sur place.

Le troisième exemple met en évidence l'insertion des publics formés. Le lycée d'Oloron-Sainte-Marie, au cœur du massif pyrénéen, développe des formations agricoles où les dimensions montagne, territoires et activités sportives sont prises en compte. La mise en place de formations bi-qualifiantes de type « animateur guide de randonnée » permet aux élèves de faire valoir plusieurs compétences dans des territoires où la pluri activités est nécessaire au maintien et à l'implantation des populations jeunes dans les vallées pyrénéennes. Ces formations certifiées par le MAAPRAT, le ministère de l'intérieur ou les fédérations sportives sont au nombre de trois :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1),
- animateur de randonnée (brevet fédéral de la fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME),
- initiateur randonnée montagne avec pré-requis en cartographie.

236 - L'enseignement supérieur agricole : L'ENITA de Bordeaux

En Aquitaine, l'enseignement supérieur agricole forme de nombreux cadres et ingénieurs très prisés des structures agricoles. Il était apparu important de rencontrer la responsable de l'UMR aménagement, développement environnement santé et société du département entreprise, territoires et sciences pour l'ingénieur. L'entretien a fait ressortir les éléments suivants.

Dans ce type d'enseignement, la notion de territoires est souvent abordée dans le cadre de l'économie générale. Elle apparaît uniquement comme une caractéristique économique qui ne permet pas de comprendre les enjeux actuels des territoires.

Le regard territorial est une option de de la troisième année de l'école. Il serait nécessaire que les géographes agronomes et économistes travaillent ensemble pour éviter la notion de « niche » qui mobilise peu d'étudiants plus intéressés par l'enseignement de gestion ou de technique.

Il y a pourtant d'importantes possibilités de travail en partenariat avec l'enseignement technique et les universités. Aujourd'hui des liens existent entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, les licences professionnelles, les masters professionnels constituant des diplômes qui permettent un réel travail en commun des équipes pédagogiques. Ces diplômes améliorent la perception et la connaissance réciproque des différents systèmes d'enseignement.

La pratique régulière de ces formations permet à des équipes pluri disciplinaires d'appréhender de manière plus cohérente leurs territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

L'enseignement supérieur agricole et l'université sont très sollicités par les territoires pour des études prospectives ou des conseils techniques. Leurs avis sont prisés et font partie intégrante des liens que ces institutions ont tissé avec leurs partenaires, le travail avec l'enseignement technique agricole pouvant être dans ce cas bénéfique et optimiser les « partenariats territoriaux ».

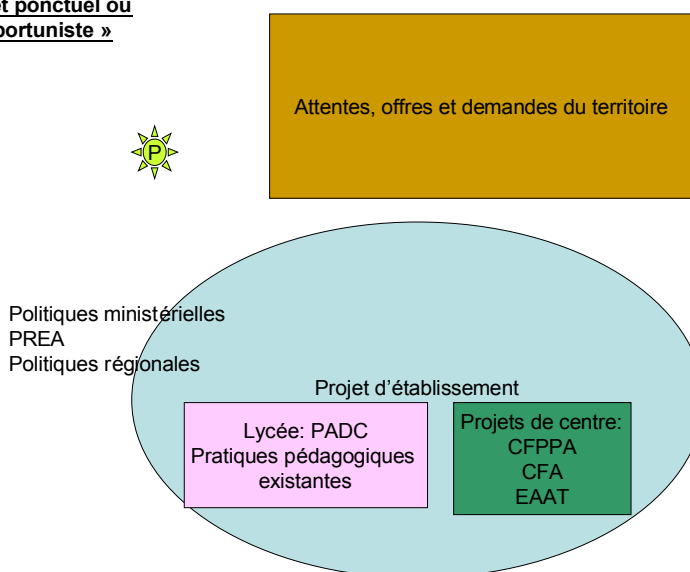
24- Typologie des actions ADT

Les actions d'animation et de développement dans un EPLEFPA peuvent être représentées schématiquement. Elles font intervenir régulièrement les différentes composantes de l'établissement et du territoire. Elles sont encadrées par les directives nationales, régionales ou locales.

Les représentations suivantes résument les différents types d'implications d'un EPLEFPA dans la mission ADT.

Premier type de situation :

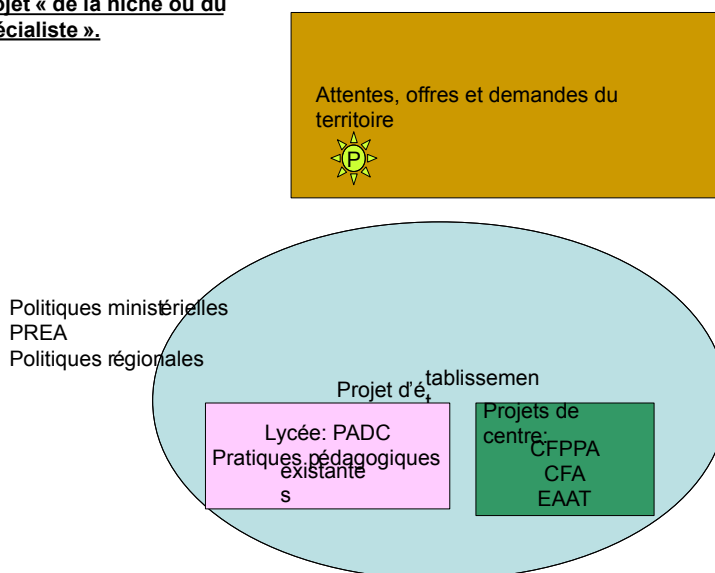
Projet ponctuel ou « opportuniste »



Le projet (P) est issu d'une initiative individuelle, ponctuelle qui ne possède aucun lien avec le territoire et le projet d'établissement. Ce type d'action repose essentiellement sur des opportunités ou l'activation de réseaux personnels, elle ne satisfait que l'intéressé qui se « fait plaisir » et les acteurs du projet. Une telle situation peut devenir plus constructive si une volonté de partage et d'intégration au projet d'établissement se développe.

Deuxième type de situation :

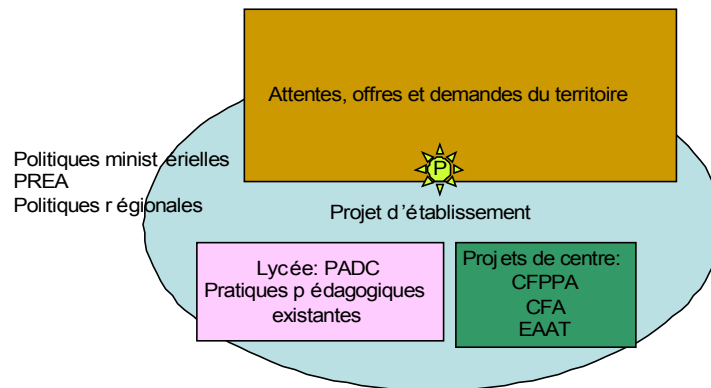
Projet « de la niche ou du spécialiste ».



Ce schéma symbolise une situation assez classique dans un EPLEFPA. Une action en phase avec les demandes territoriales mais non intégrée au projet d'établissement. Elle se présente en tant que révélateur d'une opération individuelle, à l'écoute des besoins locaux et repose sur les compétences propres du porteur de projet : c'est « le projet du spécialiste ». L'action conduite se développe avec lui et s'arrête aussi à son départ. Il est possible d'accroître l'intérêt de ce type d'action par une démarche pédagogique de présentation et de valorisation auprès de la communauté éducative.

Troisième type de situation :

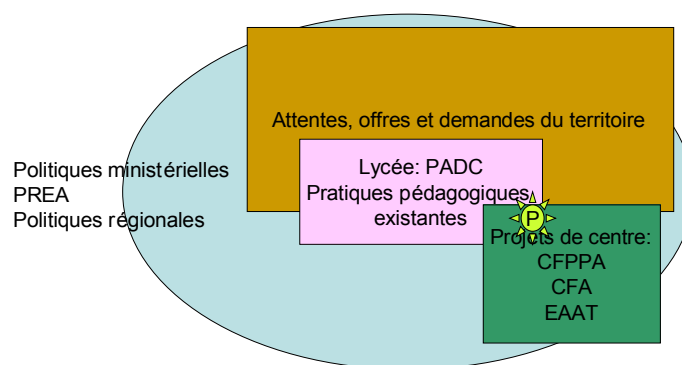
Projet intégré sans dimension pédagogique.



Le schéma ci-dessus représente des situations habituelles au sein des EPLEFPA. L'action satisfait aux orientations du territoire et du projet d'établissement mais n'est pas réalisée en synergie avec les pratiques pédagogiques. La situation est révélatrice d'un mode de fonctionnement où les porteurs des initiatives sont plus préoccupés par l'avancement du projet et la satisfaction des partenaires territoriaux que par la valorisation pédagogique au sein de l'établissement. Cette situation n'est souvent pas liée à un manque de « bonne volonté » mais résulte d'un manque de temps et/ou de vision globale. L'animation pédagogique conduite par les équipes de direction, autour de la mise en place des projets, est probablement une réponse pour bonifier **améliorer** la situation.

Quatrième type de situation :

Projet totalement intégré.



C'est la situation la plus favorable pour la réalisation de la mission ADT. Elle intègre le projet aux attentes du territoire et positionne parfaitement l'EPLEFPA et ses pratiques pédagogiques au bénéfice des apprenants et de l'établissement.

Le projet est fédérateur, véritable outil managérial, il contribue à renforcer la culture commune en favorisant les échanges entre les personnes et les centres. L'établissement devient un acteur territorial reconnu et crédible, il est capable d'élaborer des situations d'enseignement adaptées au contexte régional. Il participe ainsi à la réussite des apprenants par la mise en place de situations

pédagogiques originales concrètes et diversifiées.

L'analyse des différentes situations d'animation et de développement des territoires doit conduire l'équipe de direction à décrypter les situations pédagogiques proposées par les équipes éducatives. Elle participe ainsi à la construction identitaire de l'établissement.

3 - Analyse

31- Les référentiels de formation

Les référentiels de formation des diplômés de l'enseignement agricole intègrent la dimension territoriale au niveau de l'enseignement général et professionnel, les possibilités de mise en œuvre de la mission ADT sont donc nombreuses et variées.

Elles concernent l'ensemble des formations :

- pour toutes les voies : les projets d'animation sportive et de pleine nature ;
- pour les voies générale et technologique : le module EATDD en 2nde, le stage « territoire-développement-ressource-produit » en baccalauréat technologique STAV, les EIL, le module « Biologie – Agronomie – Territoire et Développement Durable » en bac S ;
- pour la voie professionnelle : les projets socioculturels et professionnels en seconde professionnelle, les projets initiative et communication (PIC) en BTSA, les projets animation-nature et de gestion des espaces d'aménagement paysager et forestier, les espaces laissés à l'initiative des établissements, les EIL, les MIL et les UCARE pour les formations adultes ainsi que les réponses à des commandes d'acteurs du territoire dans le cadre de projets professionnalisant et certifiés de BTS GPN ou de licence professionnelle.

La réforme de la voie professionnelle amplifie et conforte cette orientation en permettant aux équipes des établissements de s'approprier des pans entiers de formation. Une véritable « dimension de formation territoriale » est ainsi donnée aux apprenants.

32- Les pratiques pédagogiques

Les filières de formation impliquent de nombreuses actions pédagogiques en lien avec un territoire spécifique ; les formations tendent donc à se territorialiser.

Il est cependant à noter que, si la réalisation des projets élaborés dans le cadre de la mission ADT permet d'établir de fructueuses relations de coopération avec les entreprises et les acteurs territoriaux, elle peut générer des problèmes lorsque les partenaires n'intègrent pas le fait que ces actions sont essentiellement des supports pédagogiques. Il est donc indispensable d'analyser la faisabilité des projets afin qu'ils soient réalisables par les apprenants.

Dans ces conditions, la mission ADT participe alors au développement d'une forme d'éducation qui, en garantissant l'investissement et la responsabilisation de l'apprenant, légitime le projet pédagogique comme situation d'apprentissage participant à la construction de la personnalité de ce dernier.

On peut illustrer la mise en œuvre de la mission ADT à l'aide de l'expression : « le projet territorial : une véritable école de la vie ancrée dans les réalités ». Le projet territorial est complexe, il est le point de rencontre entre des volontés, des moyens locaux, régionaux, nationaux qui, associés, aboutissent à des réalisations d'apprentissages riches, à des situations de formation originales et performantes.

33- Les acteurs locaux

La convergence des objectifs du projet d'établissement et du projet territorial est un gage important de la réussite de la mission animation et développement des territoires. Les projets qui combinent judicieusement les différentes ressources sont aussi utiles à la pédagogie qu'aux territoires. Le management des équipes et la culture de l'établissement impactent eux aussi fortement sur la mise en place de la mission ADT et sur l'intensité de sa réalisation.

34- Les indicateurs

La réflexion conduite par la DGER dans le cadre du contrôle de gestion s'est concrétisée en 2008 par la mise en place d'indicateurs simples, applicables à chaque établissement public, disponibles annuellement à la DGER dans le courant du mois de février. La présentation est une synthèse nationale qui fait apparaître le nombre de conventions passées, l'impact sur l'enseignement en général, les deux volets animation et développement et la part de temps consacrée à l'expérimentation agricole. Les chiffres démontrent l'importance des actions conventionnées (11 074 conventions) et l'importance du temps de mise à disposition de personnels (67 099 demi-journées).

Ces chiffres permettent d'évaluer la mise en œuvre de la mission et offrent un moyen simple de comparaison entre établissements.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les indicateurs utilisés pour évaluer la mission ADT ainsi que les résultats nationaux de l'année civile 2009.

Animation et développement des territoires			Expérimentation agricole			
Nombre de conventions	dont nombre de conventions dans lesquelles sont impliqués des apprenants	Nombre de demi-journées	Nombre de conventions	dont nombre de conventions dans lesquelles sont impliqués des apprenants	Nombre de demi-journées	Nombre de conventions de mise à disposition de locaux
Total enquête : 4 498	3 273 (73%)	52 188	1 155	618 (54%)	23 152	2 960
Extrapolation : 5 783	4 208	67 099	1 485	795	29 766	3 806
Soit un total de 11 074 conventions pour les 190 EPLEFPA						

Il est important de souligner que ces indicateurs utilisables au sein des EPLEFPA comme outil de mesure de l'évolution et de la tendance de la mission, ne sont que très peu utilisés.

Les constatations de terrain nous amènent à formuler des réserves sur la façon dont les directeurs d'EPLEFPA répondent annuellement à cette exigence. Ils considèrent que le critère du « nombre » de conventions est sans intérêt, en tout cas, qu'il ne reflète pas l'intensité de la mission en établissement. De plus, les critères d'implication pédagogique des apprenants ne sont pas utilisés comme un élément valorisant la mission animation et développement des territoires dans les différents conseils de l'EPLEFPA.

Au niveau régional, ces indicateurs devraient être des moyens de pilotage stratégique pour la DRAAF/ SRFD. Leur publication pourrait permettre une émulation entre les différents EPLEFPA de la région concernée. Par contre, nous observons que ces résultats ne sont peu – voire pas – utilisés..

4 – Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les points forts et faibles de la mission ADT pour les trois principaux niveaux qui structurent cette action.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><u>Au niveau national</u></p> <p>La création de postes spécifiques liés directement à cette mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les chefs de projet, Les décharges tiers-temps ➤ Les animateurs des réseaux thématiques de la DGER ➤ Les « heures d'animation » des enseignants d'ESC et d'EPS ➤ Le poste de coordonnateur des réseaux thématiques ➤ Les directeurs adjoints d'EPLEFPA chargés du domaine production, technologies et développement ➤ Le poste d'inspecteur chargé la mission ADT <p>La prise en compte de l'autonomie pédagogique des établissements dans les rénovations de diplômes et la formalisation de la dimension territoriale dans les référentiels.</p> <p>Le renforcement du rôle des exploitations et ateliers technologiques Objectif terres 2020 (plan éco phyto, accès aux fonds CASDAR, participation aux RMT)</p> <p>La formation et l'information proposée aux personnels dans le PNF et sur le site informatique ADT.</p> <p>Les assises de l'enseignement agricole mesure 17 : « fédérer des EPLEFPA en pôles de compétences ».</p>	<p><u>Au niveau national</u></p> <p>L'organisation actuelle des bureaux de la DGER en charge de la mission ADT occasionne des différences de vues préjudiciables à la mission.</p> <p>Les nouvelles attributions du ministère de l'agriculture (MAAPRAT) doivent faciliter la concertation entre les différentes directions de celui-ci.</p> <p>Les actions du SNA manquent de coordination, la communication est faible, le site informatique ADT est peu valorisé.</p> <p>Le PNF propose très peu de formations sur le plan des actions relatives à l'animation et au développement des territoires.</p> <p>Il n'existe pas de liens avec l'enseignement supérieur agricole pour l'animation et le développement des territoires.</p>
<p><u>Au niveau régional</u></p> <p>La réactivité et la dynamique régionale.</p> <p>L'autonomie des choix stratégiques dans l'organisation des missions de l'enseignement agricole par les DRAAF/SRFD.</p>	<p><u>Au niveau régional</u></p> <p>La place donnée à la mission dans les projets (PREA, Projet stratégique DRAAF) entraîne de fortes disparités de traitement. Les sensibilités personnelles sont importantes dans la perception de cette mission.</p>

<p>La gestion des moyens attribués donne de la cohérence régionale à la mission.</p> <p>La contribution importante et régulière des conseils régionaux au fonctionnement des EPLEFPA.</p>	<p>L'organisation de chaque SRFD : le fractionnement, le cloisonnement de la mission ADT peut se révéler un handicap.</p>
<p><i>Au niveau local</i></p> <p>La mission ADT, un moyen de mutualisation, de cohésion, de construction de culture commune dans les restructurations d'EPLEFFA.</p> <p>La mission est confortée par la conception des nouveaux référentiels, la RVP et la réforme du lycée (EIE, MAR, suivi des décharges horaires)</p> <p>ADT est un élément de reconnaissance auprès des acteurs territoriaux, c'est un élément important de la construction du projet d'établissement, il interfère sur le recrutement de l'établissement et positionne l'EPLEFPA dans l'action territoriale.</p> <p>L'engagement, le positionnement du directeur de l'EPLEFPA est un facteur indispensable à la réalisation de la mission qui met en valeur les spécificités de l'enseignement agricole.</p> <p>La gestion locale de moyens dédiés « heures d'animation », postes à profil) amplifie localement les effets de la mission.</p> <p>Le plan local de formation, développe le travail en équipes pluridisciplinaires, professionnalise les enseignants, les formateurs.</p>	<p><i>Au niveau local</i></p> <p>La pérennité de la mission peut être remise en cause lorsque la mission repose sur un seul individu.</p> <p>Le déficit de formation à la prospective territoriale existe pour les personnels et cadres des établissements. Une mauvaise perception des enjeux sera pénalisante dans la vie d'un établissement tout comme une intégration difficile des chefs de projets et 1/3 temps.</p> <p>Le risque de distance avec les nouvelles Directions Départementales Territoriales (DDT DDTM) parfois plus loin des préoccupations agricoles et de culture différentes des anciens DDAF considérés comme collègues par les directeurs d'EPL.</p>

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a conféré à l'enseignement et la formation professionnelle agricoles une mission de participation à l'animation et au développement des territoires.

La DGER a dégagé, au fil des années, des moyens conséquents pour mettre en œuvre cette mission, moyens qui sont souvent confortés par les collectivités territoriales. Cela a permis de mettre en place des actions dont la variété et la richesse contribuent à la construction d'une image forte de l'enseignement agricole.

Pourtant, certaines améliorations permettraient d'optimiser les moyens mis en œuvre car la mission ADT telle qu'elle a pu être pensée il y a cinq ans est en profonde mutation. En effet, à la dynamique de partenariats, de co-construction de projets impulsée par les tiers-temps, les chefs de projet et les animateurs thématiques se superposent :

- la réorganisation des organisations professionnelles (regroupement des structures) ;
- l'évolution des prérogatives de l'administration territoriale et sa réorganisation ;
- l'importance prise par les conseils régionaux.

5 – Recommandations et perspectives

L'animation et le développement des territoires sont nécessaires au développement des EPLEFPA ; cette mission est d'autant plus importante que le ministère chargé de l'agriculture l'est désormais aussi de l'aménagement du territoire et de la ruralité. L'exercice de cette mission complexe nécessite des pratiques pédagogiques innovantes indispensables à la construction de la culture commune de l'enseignement agricole.

Les recommandations suivantes, positionnées aux trois niveaux territoriaux, doivent permettre d'améliorer la mise en œuvre de cette mission ; elles doivent être portées par l'ensemble des inspecteurs, au cours de leurs différentes missions.

Au niveau national

- Construire un plan de communication pour mettre en valeur les réalisations des établissements à l'aide du site « Animation des territoires » (www.adt.educagri.fr) et du document *Paroles de jeunes* (www.paroles.de.jeunes.educagri.fr) qui recense les actions menées.
- Valoriser les projets relevant de l'autonomie pédagogique actuelle des établissements, en en faisant évoluer les instances et la gouvernance des établissements. Le conseil de l'éducation et de la formation institué par l'article L.811-9-1 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sera un lieu d'information de concertation et d'orientation des activités d'enseignement et de formation, en relation étroite avec la mission animation et développement des territoires.
- Rendre cohérentes les actions de chacun des établissements du SNA et préciser leurs missions.
- Maintenir les procédures et les affectations des postes de tiers-temps, chefs de projet, proviseurs adjoints chargés du domaine « production, technologies et développement » mais aussi les animateurs réseaux thématiques.
- Inciter les enseignants d'ESC et d'EPS, ayant des « heures d'animation » à réaliser un projet ADT (annuel ou pluriannuel). Ces projets seront présentés, débattus et évalués au conseil de l'éducation et la formation.
- Créer et développer une approche plus globale du territoire dans l'enseignement supérieur agricole afin de mettre en place une culture décloisonnée de l'enseignement. Institutionnaliser une mission animation et développement des territoires pour ces établissements qui entretiennent de nombreuses relations avec leur environnement ne permettrait-il pas d'accroître les échanges entre l'enseignement technique et supérieur ?
- Établir des relations régulières entre la DGER et les autres directions du MAAPRAT sur les

aspects généraux des politiques territoriales.

- Assurer la cohérence des interventions des acteurs de la DGER participant à la mise en place de la mission ADT.

Au niveau régional

- Positionner clairement la mission ADT dans les projets stratégiques des DRAAF et les PREA afin de faciliter la compréhension des partenaires régionaux face aux enjeux et particularités de l'enseignement agricole. Placer ainsi la DRAAF/SRFD en position forte de négociation en région.
- Désigner un référent régional ADT pour développer les relations entre les organismes territoriaux, les EPLEFPA, le conseil régional.
- Mettre en place une animation régionale qui permettra aux établissements, de mutualiser, de capitaliser, de communiquer, et placera la DRAF SRFD en position de force lors des négociations avec le conseil régional.
- Utiliser régionalement l'enquête annuelle des indicateurs ADT auprès des établissements pour créer une émulation et un positionnement des EPL face à cette mission

Au niveau local

- Développer l'innovation pédagogique permise par la RVP, la réforme du lycée et les nouveaux référentiels de diplômes en réalisant une réelle animation des équipes enseignantes de l'établissement.
 - Appréhender, définir et mettre en place les missions confiées aux équipes de direction, au directeur et aux personnels dédiés en matière d'actions territoriales. L'information, la capitalisation et la communication étant primordiales dans l'élaboration d'actions et de projets territoriaux.
 - Favoriser l'intégration dans l'établissement des personnels dédiés (chefs de projet, tiers-temps, etc.), dans l'établissement tant au niveau de la communauté éducative (information communication, etc.) que de l'équipe de direction.
 - Développer dans le plan local de formation des personnels les stages de formation aux problématiques territoriales afin de développer la culture commune indispensable à la construction des projets d'établissement.
 - Orienter la politique territoriale de l'EPLFPA vers trois objectifs principaux :
 - l'action territoriale,
 - la mise à disposition de locaux et de logistique,
 - la capitalisation des actions réalisées.
 - Valoriser, communiquer et mettre en exergue les actions spécifiques de l'EPLFPA pour informer largement la communauté éducative (press-book, intranet, expositions, commissions).

6 – Quelques pistes prospectives liées au prolongement de l'étude

L'évaluation démontre que certains aspects doivent faire l'objet d'une attention particulière pour

aider les établissements dans la mise en place et le suivi de la mission animation et développement des territoires.

On peut citer entre autres :

- La révision et mise à jour de la note de service du 29 mars 2005, en tenant compte de l'évolution du contexte depuis cinq ans. La notion d'EPLEFPA doit être plus présente, l'importance de l'action territoriale auprès des centres constitutifs plus marquée en particulier vers les exploitations dont les missions ont évoluées tout comme les CFPPA et CFA plus tributaires des orientations régionales.
- La construction d'indicateurs d'une utilisation facile pour les niveaux nationaux régionaux et locaux sur la base de ceux utilisés pour le contrôle de gestion mais capables de traduire l'importance de la mission dans chaque établissement. Cette élaboration nécessiterait la création d'un groupe de travail avec une représentation équilibrée.
- Le développement de la formation continue des acteurs dans un contexte de forte évolution des territoires permettrait à chaque responsable de devenir un développeur-expert comme le préconise la DATAR. L'élaboration de séquences de formations spécifiques consacrées aux futurs membres des équipes de direction et la mise en place de stages ADT au PNF permettrait de proposer une qualification complète à tous les agents.
- La réalisation d'une veille réglementaire sur le sujet à disposition des établissements agricoles.
- La structuration du site Internet (www.adt.educagri.fr) afin de permettre la mise en valeur des nombreuses expériences et actions de terrain.
- Un positionnement en évolution constante de l'Inspection de l'enseignement agricole.

Les inspecteurs de l'enseignement agricole évaluent régulièrement les relations entretenues avec les territoires par les enseignants et formateurs. Au cours des différentes missions de l'inspection un temps est consacré à la dimension territoriale de l'enseignement dispensé ainsi qu'à l'élaboration de projets partenariaux. La place de ces démarches au sein du projet global d'établissement est appréhendée.

L'enseignement agricole, développe une pédagogie de projet qui est au centre des actions d'animation et de développement territorial. Les différentes matières enseignées, par les situations pédagogiques qu'elles proposent, sont concernées par la mission ADT.

Les inspecteurs à compétence pédagogique ne sont pas tous impliqués au même niveau ; l'histoire et la géographie, les disciplines techniques, culturelles et sportives, sont les plus fortement intéressées.

Pour les inspecteurs à compétence générale et des missions particulières de l'enseignement agricole, il existe différentes situations où la dimension territoriale est abordée pour l'ensemble des centres de l'EPLEFPA :

- Les appuis à la prise de fonction
- Les inspections générales d'établissement
- Les évaluations de la mise en œuvre du projet d'établissement
- Les visites conseils et les inspections des agents
- Les chantiers thématiques transversaux sur les missions de l'enseignement agricole
- Les stages de formation des cadres
- L'animation des dispositifs

L'inspection de l'enseignement agricole dans son projet développe un axe intitulé « de nouvelles relations avec les institutions et les territoires ». Il permet à tous les inspecteurs d'intégrer la mission ADT au sein de leurs missions catégorielles.

Cette dimension est évaluée par la quantification des actions conduites par un établissement mais

aussi par la richesse des échanges et l'intensité des liens tissés avec les différents partenaires. Les conséquences impactées par des relations territoriales particulières et un environnement spécifique (exemple : un LPA « lycée des métiers de la montagne »), conditionnent fortement les fonctionnements voire le devenir des centres ou de l'EPLEFPA.

- Un positionnement spécifique du poste d'inspecteur animation et développement des territoires

L'inspecteur animation et développement des territoires est appelé à exercer des missions spécifiques, du niveau national au niveau local.

En fonction de l'arrêté du 2 septembre 2002, ces missions peuvent, suivant les cas, prendre trois formes différentes : le conseil, l'évaluation et le contrôle, voire être exercées simultanément.

Si les missions de conseil et d'évaluation sont régulièrement mises en œuvre, la mission de contrôle est beaucoup plus difficile à exercer, du fait de la transversalité qu'impliquent l'animation et le développement des territoires dans les établissements agricoles. En effet, ils mobilisent de nombreux secteurs d'activités, ainsi que toutes les composantes des établissements et de leurs personnels.

Ces missions peuvent être exercées lors d'actions qui prennent des formes différentes, dont voici une liste non exhaustive.

Au niveau national :

- Evaluation des actions et des procédures mises en place dans le cadre de l'animation et du développement des territoires (tiers-temps, chefs de projets, réseaux mixtes technologiques, réseaux thématiques DGER).
- Intégration dans les inspections d'établissements, les appuis à la prise de fonction des directeurs d'une dimension territoriale permettant de contextualiser les recommandations et les propositions.
- Participation à la formation des cadres, en particulier à leur formation au diagnostic territorial dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement.
- Participation aux regroupements des réseaux thématiques, des 1/3 temps et chefs de projets pour expliciter la mission ADT dans les EPLEFPA.
- Etudier en partenariat avec la DGER les projets tiers-temps et participer à leur implantation.
- Participation au groupe de travail sur l'élaboration et l'adaptation des indicateurs ADT.
- Animation à l'IEA d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur l'évaluation de la mission ADT et l'harmonisation des pratiques.

Au niveau régional :

- Accompagner les DRAAF/SRFD dans la mise en place des réseaux régionaux autour de l'animation et du développement des territoires.
- Participer à des journées de regroupement avec les inspecteurs pédagogiques des disciplines mettant en œuvre la mission ADT (l'éducation socioculturelle, l'éducation physique et sportive ou l'histoire et géographie).
- Proposer une méthodologie d'utilisation des indicateurs actuels de la mission ADT afin d'en faciliter l'appropriation par les DRAAF/SRFD.

Au niveau local

- Proposition d'une méthodologie d'élaboration du diagnostic de la mission ADT, à l'équipe de direction d'un EPLEFPA afin de formaliser les axes du projet d'établissement.
- Propositions et préconisations de mise en place du volet territorial dans un projet d'établissement ou de centre.
- Evaluation de la mission ADT au sein d'un EPLEFPA.
- Utilisation comparée des indicateurs d'évaluation ADT dans l'EPLEFPA.

Conclusion

Les territoires sont aujourd'hui des acteurs du changement, quels que soient leurs périmètres et leurs caractéristiques. La DATAR démontre dans « *Territoires 2040, aménager le changement* » que ce sont des lieux de fabrication de prospectives. Au moment du repositionnement de l'État, les collectivités départementales et régionales, les communautés de communes ont un devoir d'intelligence collective et la formation de développeurs experts est au cœur des enjeux de développement.

L'enseignement agricole est en capacité de répondre à ces nouveaux défis. Il est très bien implanté et développe des formations tout au long de la vie, adaptées aux exigences actuelles. Chacun de ses établissements est lié à ses territoires par son histoire et sa culture. Il y a façonné son image en fonction de ses caractéristiques, de sa taille et de son implantation. Ses missions sont en cohérence avec les enjeux territoriaux.

La mission ADT représente actuellement une réelle ambition pour l'enseignement agricole, elle sera pleinement effective si tous les acteurs s'investissent à sa réalisation. Il s'agit de mettre en œuvre une réponse locale originale, adaptée aux besoins des acteurs locaux.

Dans ces conditions le système de formation agricole sera le creuset d'innovations pédagogiques riches de sens et garantes de sa place au côté des différents systèmes d'enseignement.

Annexes.

ANNEXE 1 : Lettre de commande 2009-2010



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Direction Générale
de l'enseignement
et de la recherche

La Directrice Générale

11er, avenue de Lowenthal
75700 Paris 07 SP

Tél. : 01 49 55 42 40
Fax : 01 49 55 46 36

Réf : /direction_generale/dirdjoi
et_sacris/curria/lettres_commande
EA 2009-2010.odt

Monsieur le Doyen de l'Inspection
de l'enseignement agricole

Objet : lettre de commande pour l'année scolaire 2009-2010

Paris, le 7 septembre 2009

J'ai l'honneur de vous transmettre l'ensemble des commandes prévisionnelles de la DGER à l'Inspection de l'enseignement agricole pour 2009 – 2010.

Les axes de travail qui sont décrits dans l'annexe à la présente couvrent un large éventail de thématiques, relevant du cadre des missions de l'inspection (arrêté du 2 septembre 2002). Ils ne sont bien entendu pas exclusifs des autres activités qui s'inscrivent dans les missions permanentes de l'inspection.

Cette année scolaire sera marquée par le déroulement des Assises de l'enseignement agricole public. A cet égard, la mobilisation de l'inspection sera sans aucun doute requise dès que les conclusions en seront rendues.

Je souhaite attirer particulièrement votre attention sur les points suivants.

1. – Mission d'inspection

Les trois facettes de l'inspection sont le contrôle, l'évaluation et le conseil.

Les opérations de contrôle, structurantes et fondatrices de l'inspection, seront conduites dans le cadre des actions régulières liées aux opérations de gestion des corps et des emplois, ou bien selon les saisines que les DRAAF et moi-même seront amenés à faire, qu'il s'agisse d'agents, d'établissements, ou de dispositifs de formation.

Je vous demande de développer l'évaluation, particulièrement celle des établissements ou des mises en œuvre de projets. Je serai particulièrement attentive aux résultats des travaux que vous conduirez en région Centre, en appui à la DRAAF de cette région, qui permettront d'avoir, au niveau régional, une vision globale des projets d'établissement. Vous me proposerez un programme d'évaluation globale d'établissements, ainsi que de mise en œuvre de projets d'établissement.

L'investissement de l'inspection dans l'évaluation concernera également la rénovation de la voie professionnelle, pour lequel je vous demande d'élaborer un dispositif d'évaluation « chemin faisant », qui participera à la régulation nécessaire à la mise en œuvre de cette réforme, et qui permettra de réaliser un point d'étape dès la fin de l'année scolaire 2009 – 2010. Vous mettrez en œuvre, également, l'évaluation des opérations pilotes qui s'inscrivent dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

...

Plus globalement, j'attacherai du prix aux travaux méthodologiques d'ensemble que conduira l'inspection sur les différentes dimensions de l'évaluation dans l'enseignement agricole.

L'activité de conseil, particulièrement importante pour l'accompagnement des changements à l'œuvre, concernera l'ensemble des catégories de personnels (personnels de direction, administratifs, enseignants, techniques), et donc l'ensemble des catégories d'inspecteurs.

2. – Mission d'expertise et d'appui

Vous poursuivrez les travaux relatifs aux chantiers fondamentaux que sont la rénovation de la voie professionnelle et celle des BTSA, et vous engagerez dans celle à venir de la réforme du lycée, en fonction des objectifs et du calendrier qui seront retenus. L'innovation pédagogique fera l'objet d'une attention accrue, et l'inspection participera à son développement actif par l'expertise qu'elle apportera aux dispositifs d'accompagnement de ces rénovations et au suivi des opérations pilotes. Dans ce cadre, il sera essentiel de favoriser l'individualisation des parcours, au travers notamment de l'élaboration de recommandations pédagogiques et d'accompagnement des équipes. Cela concernera toutes les voies de formation : scolaire, étudiante, par l'apprentissage ou la formation professionnelle continue.

J'attacherai également une importance toute particulière à l'expertise des conditions de mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour la certification des diplômes du ministère.

L'inspection se mobilisera et prendra toute la place qui est naturellement la sienne dans l'évolution du recrutement des enseignants (« maîtrise »), particulièrement dans la construction des nouvelles épreuves de concours, et dans la révision générale du contenu des concours engagée par la fonction publique.

Vous analyserez les évolutions de la vie éducative au sein des établissements, son articulation avec la vie pédagogique, et l'organisation autour de la place de l'apprenant.

En ce qui concerne les établissements, vous poursuivrez l'écriture de l'instruction comptable M.9.9, et l'important suivi financier des EPLEFPA. Vous apporterez votre expertise à la DRAAF Franche Comté pour l'élaboration d'une méthodologie relative au coût pédagogique des formations scolaires de l'enseignement agricole. Ce chantier me paraît une expérience intéressante, où l'inspection pourra apporter toute son expérience vis-à-vis des DRAAF.

Vous complèterez l'étude des exploitations et domaines de l'enseignement agricole supérieur public.

Concernant les dispositifs, je vous demande d'analyser le système d'habilitation pour la délivrance des diplômes en unités capitalisables. Enfin, vous produirez un rapport sur l'exercice des différentes missions de l'inspection relativement à la mission d'animation et de développement des territoires, dans toutes ses dimensions, dans l'enseignement agricole.

3. – Mission de contribution à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, et mission de participation à la formation initiale et continue des personnels

L'expertise de l'inspection sera sollicitée pour l'accompagnement des différentes rénovations engagées. Elle poursuivra sa participation à l'animation du réseau des attachés en DRAAF/SRFD en lien étroit avec les services de la DGER, et du réseau des chargés d'inspection de l'apprentissage, ainsi qu'à la formation initiale et continue des différentes catégories de personnels de l'enseignement agricole.

Enfin, j'appelle particulièrement votre attention sur quatre sujets :

L'emploi de directeur d'établissement constitue un poste clé pour l'enseignement agricole. Je compte engager très prochainement un travail d'ensemble relatif à la re-définition des modalités de recrutement, à l'accompagnement et à la formation initiale et continue de ces personnels. Compte tenu de la place qu'elle occupe aux différents moments de cet itinéraire et de ses compétences, l'Inspection se mobilisera sur ce chantier prioritaire.

Vous devez me rendre dans les prochains jours la production relative à « l'intervention de l'Inspection en région » que vous avait demandée mon prédécesseur. J'en prendrai connaissance avec le plus grand soin et vous indiquerai mes choix quant à sa mise en œuvre. Par ailleurs, les deux opérations conduites en Franche Comté et dans le Centre seront susceptibles de d'avoir un impact méthodologique au plan national. Si d'autres demandes de ce type voyaient le jour en cours d'année, vous m'en rendrez compte.

Comme convenu, vous avez engagé des échanges avec le réseau d'appui au personnels et aux structures (RAPS). Vous me ferez parvenir, conjointement avec ce réseau, les propositions que vous aurez élaborées afin que je puisse décider, avec le secrétaire général du ministère, quelles modalités d'organisation seront retenues et immédiatement mises en œuvre.

Vous m'avez proposé d'engager une démarche de projet pour l'Inspection qui me paraît utile. Je vous demande donc de conduire celle-ci à bien pour le séminaire de rentrée 2010, à l'issue duquel vous me proposerez le projet de l'Inspection. Ce projet pourra en particulier prendre en compte les conclusions des Assises de l'enseignement agricole public.

Vous trouverez donc en annexe un tableau récapitulatif des sujets et des échéances sur lesquels je sollicite l'Inspection de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2009-2010.

Je ne manquerais pas de faire appel aux compétences et à l'expertise de l'Inspection sur tout autre sujet où son éclairage me serait nécessaire dans la prise de décisions.


Mariotti ZALAY

[...]

19. – Mission animation et développement des territoires			
Etat des lieux, bilan (forces et fragilités), recommandations et perspectives après 5 ans d'activités depuis la parution de la circulaire du 29 mars 2005 décrivant les fonctions du niveau national (DGER, SNA dont réseaux thématiques), celles du niveau régional (réseaux DEA/DAT, réseaux ruraux) et celles du niveau local (projet d'établissement, tiers temps, chefs de projet). Approche critique de l'efficacité de chaque niveau et de leur articulation et complémentarités.	Septembre 2010	SDI/BIPI	

[...]

Annexe 2 : Guides d'entretien

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA VISITE EN ETABLISSEMENT.

*Ce document est destiné aux inspecteurs,
il intègre la possibilité d'utiliser le questionnaire ou de mener un entretien semi – directif.*

- Quelle que soit la méthodologie employée, il sera nécessaire de vérifier que tous les items présents dans le questionnaire ont été abordés pour l'exhaustivité de celui-ci et l'exploitation des données.
- -Les entretiens seront conduits de manière semi-directive. Les questions semi-ouvertes permettront aux interlocuteurs de développer les points qui leur paraissent opportuns. Les questions plus fermées seront utilisées pour orienter l'entretien et répondre ainsi aux points suivants :

- 1)- La mission ADT un enjeu pédagogique.
- 2)- La mission ADT une chance pour l'établissement, une ressource pour le territoire.
- 3)- La mission ADT et les pratiques d'établissement.
- 4)- La mission ADT un croisement des politiques nationales, régionales, locales et d'opportunités.
- 5)- La mission ADT, aspects prospectifs.
- 6)- Tableau d'indicateurs et commentaires.

- L'organisation sur place de la mission revient au directeur de l'établissement qui compose son équipe et organise les rendez-vous. Il peut s'adjoindre toute personne extérieure ou pas à l'établissement ayant un rôle dans l'animation et le développement des territoires.
- Il est indispensable de noter l'organisation proposée et primordial de demander à rencontrer, si cela n'est pas proposé, le ou les tiers-temps ingénieur, un enseignant d'ESC, d'EPS, le directeur de CFPPA, le directeur d'exploitation ou d'atelier technologique, le directeur adjoint du domaine « production, technologies et développement » (si le poste existe sur l'établissement).
- Cette démarche contribuera à illustrer la conception de la mission ADT dans la structure audité sans oublier un acteur de terrain.

Questionnaire Animation et développement des territoires

1-LA MISSION ADT AUJOURD'HUI : UN ENJEU PEDAGOGIQUE.

a)-Les usages que l'établissement fait du territoire :

- Que représente pour vous la mission ADT ?
- Citez 3 actions où la structuration modulaire de notre enseignement permet d'utiliser le territoire.
- Citez 3 actions où les travaux d'élèves, d'étudiants, d'adultes d'apprentis ont eu comme support le territoire.
- Les stages sont ils, pour vous, un moyen de renforcer l'ancrage territorial de l'établissement.
- Les projets tutorés en licences professionnelles ont-ils le même rôle sur le territoire ?

b) La pédagogie de projet permet de conduire de nombreuses actions en matière d'animation et de développement des territoires. Est-ce une réalité dans votre établissement pour :

- Les projets liés aux référentiels (Stage collectifs en BTS, les PIC, PROCAP, EPI, projets tutorés en licence pro, EATC en seconde, les chantiers école, PUS, MIL,), citez des exemples.
- les manifestations sportives (section sportive, AS,...), citez des exemples.
- les forums, journées portes ouvertes, colloques, conférences, restitution de voyages d'études, projets professionnels réalisés sur commande, citez des exemples.
- La promotion culturelle (exposition, création) la diffusion artistique (actions culturelles), citez des exemples.
- La coopération internationale (échanges avec dimension territoriale); citez des exemples.

c) Les structures mais aussi les hommes permettent le développement de cette mission :

- Quels personnels, quels secteurs pédagogiques, quels dispositifs et modalités participent dans votre établissement à la mise en place de cette mission ? Hiérarchisez vos réponses.
- La réforme de la voie professionnelle permet de développer l'autonomie pédagogique des établissements avec les EIE par exemple. Elle modifie aussi la conception même de l'enseignement professionnel. Expliquez les conséquences de cette réforme sur votre structure ?

2)-LA MISSION ADT, UNE CHANCE POUR L'ETABLISSEMENT, UNE RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE :

- Cette mission permet à l'EPLFFPA de faire valoir ses spécificités.
- Comment l'établissement participe-t-il à la mission ADT ?
- L'ingénierie de formation dont sont porteurs les CFPPA et CFA vous a-t-elle permis de construire des formations spécifiques adaptées au territoire ? Donnez des exemples.
- L'ingénierie pédagogique développée par les équipes de filières, vous permettent-elles de répondre à des attentes des acteurs du territoire ? Sont-elles porteuses d'innovation pour le territoire ?
- Etes-vous, plus largement, prestataire de service pour des collectivités territoriales, des associations ? Donnez des exemples.
- Les exploitations agricoles et ateliers technologiques dans leurs missions (production, formation, développement) mettent en place des actions de développement des territoires. Citez et spécifiez les actions d'animation et de développement. Ces actions ont-elles des relations avec les activités pédagogiques ?

- Un EPLFFPA : une ressource pour le territoire.
- Quels sont vos partenaires sur le territoire en lien avec les différents centres constitutifs ? -Quelles attentes ont ces partenaires ?
- La mise à disposition de locaux, d'équipements sont-ils pour vous, une réalité ?
- Les CDI/CDR sont-ils une ressource pour les territoires ? Les travaux d'élèves sont-ils archivés, mis à disposition ?
- Existe-t-il d'autres formes de ressources pour le territoire (ressources en ligne, portail par exemples ? Donnez des exemples.

3- MISSION ADT ET PRATIQUES DES ETABLISSEMENTS :

- les enseignements, les projets, le territoire : des interactions et du sens.
- Les équipes pédagogiques sont-elles impactées par la réalisation de cette mission ? Si oui, comment ? Sont-elles proactives de cette mission ?
- Les projets de centre ou d'établissement sont-ils construits autour de cette mission ?
- Les instances décisionnelles de l'établissement sont-elles informées ? Si oui, comment ?
- Cette mission apporte-elle du sens à vos missions sur vos territoires d'action ? Pour qui ? Et comment ?
- Participez-vous à des instances territoriales, si oui, lesquelles ? et à quel titre ?

4)-LA MISSION ADT, UN CROISEMENT DE VOLONTES NATIONALES, REGIONALES, LOCALES :

- Le niveau national mesure la mission et son intensité avec la NS du 29 novembre 2009.
- Trouvez-vous ces critères (nombre de conventions et nombre de demi- journées dédiées) adaptés et exhaustifs ?
- Pensez-vous que ces critères sont pertinents pour votre diagnostic local ?
- L'articulation des politiques nationales portées par le DRAAF/SRFD et le conseil régional est-elle une réalité.
- Le niveau régional est-il pertinent? Pourquoi ? Quel rôle précis joue-t-il ?
- L'articulation entre la politique nationale et régionale, est-elle une difficulté, une chance? Pourquoi ?
- Commentaires personnels
- Commentaires généraux sur la mission A D T
- Est-ce réellement une spécificité de l'enseignement agricole ? Pourquoi ?
- En quoi une coopération avec L'EN favorise-elle cette mission ?
- Cette mission vous semble-elle incontournable pour notre système d'enseignement ? Pourquoi?
- Quelles difficultés rencontrez- vous pour la mise en place de cette mission ?
- Quel bilan pouvez-vous faire, pour votre structure et pour vos partenaires ? Citez les principaux feins et leviers d'action ?
- Autres commentaires personnels sur la mission A D T.

5)-LA MISSION ADT : ASPECTS PROSPECTIFS

- Quelle place la mission ADT occupera-t-elle dans votre projet d'établissement ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la mission ADT ?

- Les territoires sur lesquels vos actions se déroulent ont-t-il des souhaits particuliers par rapport à votre structure ?
- Quelles sont les conditions nécessaires pour mener à bien cette mission ?
- Avez-vous des propositions à faire sur ces aspects ?

6)- TABLEAU D'INDICATEURS : COMMENTAIRES ET ANALYSES :

- La base de travail est le tableau préparé par l'établissement dans le cadre de la note de service du 29/12/2009.

ENTRETIENS AVEC LES NIVEAUX REGIONAUX

> SRFD/ DRAAF

- La mission ADT est elle prise en compte au niveau régional dans le PREA ? si oui comment ?
- La mission ADT nécessite-t-elle un suivi régional ? Combien de personne ou d'ETP ont en charge cette mission ?
- La mission ADT modifie t- elle la façon de travailler des familles de l'enseignement agricoles ?
- Quelle est la perception de cette mission par le conseil régional ? Cela est- il un élément spécifique à l'enseignement agricole en région ?
- Commentaires personnels.

> CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE.

- La mission ADT existe au sein des établissements agricoles, que représente t- elle pour vous ?
- Celle-ci vous semble –t-elle judicieuse ? Opportune ? Nécessaire ?
- Pouvez –vous donner votre avis sur cette mission dévolue aux établissements agricoles ?
- Percevez-vous à travers cette mission une possibilité de travail en commun avec les établissements ?
- Comment percevez-vous à l'avenir les évolutions et les enjeux de l'animation et du développement des territoires ?

> CONSEIL REGIONAL.

> LE CRARC (complexe régional d'animation rurale et culturelle)

ANNEXE 3 : Evaluation de la mise en œuvre de la mission ADT

GRILLE D'ANALYSE ET DE LECTURE

1) PRESENTATION DE LA MISSION

Noms des inspecteurs : Lieu : Structure auditée : Dates et durée :	Fonction des personnes auditionnées et appartenance à un centre de l'établissement :
Présentation en vingt lignes de votre perception globale de la mission	

2) EVALUATION DE LA MISSION

ITEMS du guide d'entretien	<i>Synthèse évaluative des items en se référant au plan du guide d'entretien. Rédiger une quinzaine de lignes de synthèse par items et faites part de vos conclusions.</i>
La mission ADT un enjeu pédagogique : <ul style="list-style-type: none">- utilisation pédagogique du territoire- pédagogie de projets et ADT une réalité- structures et personnels développent l'ADT	
La mission ADT et les pratiques d'établissement <ul style="list-style-type: none">- Interactions entre projets, pédagogie et territoires	

<p>La mission ADT un croisement de politiques et des opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mesure actuelle de la mission - un croisement de volontés - commentaires sur ADT 	
<p>La mission ADT Aspects prospectifs</p>	

☰) **Tableau d'indicateurs mission ADT :**

Le tableau que l'établissement a rédigé pour le 31/01/2010 est à insérer (Note de service DGER/MCG/N2009-2136 du 29 décembre 2009)

Les commentaires sur ce document nécessitent une rédaction en 20 lignes et un avis sur la perception de ce tableau d'indicateurs après discussion avec les représentants de l'établissement

4) Déclinaison en exemple(s) local(ux) de l'illustration de la mise en œuvre de la mission ADT par l'établissement :

L'équipe d'inspecteurs choisira de retenir un à deux exemples présentés par l'établissement illustrant localement la mise en œuvre de la mission ADT au cours de la mission.

Il(s) sera (seront) décrits en 15 lignes au maximum

(Appréciation et remarques particulières)

5) Conclusion générale

ANNEXE 4 : Entretiens conduits par le groupe d'inspecteurs

Rappel des participants à l'action:

Pilote		Robert CHAZELLE	
Participants			
Nom	Prénom	Catégorie	Spécialité
BARUTAUT	Jean-Pierre	CNIEA	FCPA
BENOIT	Magali	IP	AGRONOMIE
BONNIER	Géraldine	IP	AGRONOMIE
CAUCHOIX	Françoise	IP	AMENAGEMENT
DUSSAUGE	Patrick	IP	ESC
FERREOL	Marcel	IP	ESC
HOUDIARD	Marie	IP	BIO-ECOLOGIE
JACQUIN	François-Xavier	IP	AMENAGEMENT
KUNTZ	Fabienne	IP	EPS
LARCADE	Louis	IP	HISTOIRE-GEO
METGE	Jean	IEM	COOP-INTER
PECQUEUX	Michel	IEM	EA/AT
SLAK	Marie-Françoise	IP	AMENAGEMENT
TREMEAU	Damien	ICG	VIE-SCOLAIRE
VINCQ	Jean-Louis	F. Cauchoux et G. Bonnier	FAIT

Composition des binômes de travail et lieux d'intervention :

En région Aquitaine :
5 établissements publics et 3 établissements privés seront enquêtés

Lieu de visite	Binôme Inspection	Visite au	Compte rendu envoyé au
Pau, Oloron, Orthez :		19/5/10	30/6/10
EPLEFPA Dax, Sabres, Mugron:	M Ferréol, M. Pecqueux et R. Chazelle	Réalisée	FAIT
EPLEFPA Sainte-Livrade :	J. Metge et F-X. Jacquin	Réalisée	FAIT
EPLEFPA Périgueux Bergerac :	P Dussauge et M. Benoit	Réalisée	FAIT
EPLEFPA Bordeaux Libourne, La Tour Blanche :	M. Pecqueux et R. Chazelle	Réalisée	FAIT
Privé MFREO (du Marmandais)	M Houdiard et D Tremeau	Réalisée	FAIT
Privé CNEAP (Hasparren)	F. Kuntz et D ; Tremeau	Réalisée	FAIT
Privé UNREP (Le Haillan)	M-F. Slak et J-L. Vincq	Réalisée	FAIT

Visites structures régionales et autres

SRFD Aquitaine : Chef de service : B. Blesson Adjoint L. Jamme Chargé des EA/AT :S. Courtois, Responsable du CRARC M. Hauthier	R. Chazelle
Conseil régional Aquitaine : Directeur général adjoint éducation et culture F. Boulay Directeur éducation T. Cagnon Directeur agriculture T. Mazer	R. Chazelle, M. Pecqueux
DATAR Massif central : Commissaire de Massif J. Bourdreux, Chargé de mission bois/formation B. Labonne Directrice du pôle bois du haut Forez L. Deru	R. Chazelle, M. Pecqueux
DGER : <ul style="list-style-type: none"> • Sous direction POFE : N. Prudon-Degouttes chef du bureau de la vie scolaire • Sous direction SDI : P. Bergeret, D. Boissières, R. Brouet ; bureau des initiatives de partenariats et d'innovation • Sous direction EPC : P. Nenon • Mission contrôle de gestion (indicateurs ADT) : G. Strecker 	R. Chazelle
EPLEFPA Marmilhat : Directeur EPLEFPA A. Germot Directeurs d'exploitation J.-P. Latron et L. Zlobecki	R. Chazelle, M. Pecqueux
EPLEFPA Roanne-Chervé : Directeur EPLEFPA J.-M. Boudou	R. Chazelle
EPLEFPA Montbrison : Directeur EPLEFPA J.-C. Boucaud, PCEA tiers-temps F. Just	R. Chazelle
SNA Rambouillet/école des territoires: F. Morin, C. Palmowski, F. Lundy	R. Chazelle
Chargés du suivi des chefs de projet : CGAAER : M. Bourdais CEMAGREF : M. Penel	R. Chazelle

ANNEXE 6 : Courrier DRAAF



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale de
l'enseignement et de la
recherche**

**Inspection de
l'enseignement agricole**

Le Doyen

Monsieur le DRAAF Aquitaine

51, rue Kieser

33077 Bordeaux cedex

1 ter, avenue de
Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Dossier suivi par :
Robert CHAZELLE

Tél. : 01 49 55 51 89
Fax : 01 49 55 52 16

Objet : Enquête auprès des établissements agricoles sur la mission
animation et
développement des territoires.

Paris, le 27 janvier 2010

Réf. :

Dans le cadre de la lettre de commande 2009 / 2010 adressée à l'inspection de l'enseignement agricole, la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), lui a confié la mission suivante : « **Etat des lieux, recommandations et perspectives après cinq années d'activités depuis la parution de la circulaire du 29 mars 2005 sur la mission d'animation et de développement des territoires** »

Cette étude sera conduite dans un premier temps en région Aquitaine. Elle est coordonnée par Mr Chazelle inspecteur de l'enseignement agricole en charge de l'animation et du développement des territoires.

Cette action doit permettre d'approfondir et de mesurer la participation à la mission animation et développement des territoires des établissements d'enseignement agricole qu'ils soient publics ou privés.

Concrètement les inspecteurs conduiront, au niveau des établissements, des entretiens semi-directifs avec des personnels qui assurent cette mission au sein de l'établissement.

La responsabilité de l'organisation de la visite et des entretiens reviendra au directeur de la structure choisie. Un binôme d'inspecteurs sera chargé de l'audition qui pourra durer entre une et deux journées.

C'est dans ce cadre que je vous informe que 5 établissements publics (Bordeaux Blanquefort, Pau Montardon, Dax, Sainte Livrade, Périgueux) et 3 établissements privés (le LEAP Hasparren, MFREO du Marmandais, LPPH de la ville de Bordeaux) seront enquêtés de Février à Avril 2010.

Le niveau régional sera vu en parallèle. Il concernera la DRAAF/SRFD, le Conseil Régional, la DRAC, le CRARC, les entretiens se dérouleront avec votre aval et votre aide sera recherchée afin de ne pas perturber les relations territoriales

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires et je vous remercie pour l'aide qui sera apportée à l'inspection pendant cette action.